



Collectivités locales et prélèvement à la source : 2 actions à mettre en œuvre dès le début de l'année 2018

À compter du 1^{er} janvier 2019, les collectivités territoriales, les établissements publics locaux et les établissements publics de santé vont devenir, en tant qu'employeurs publics, des acteurs du dispositif de prélèvement à la source (PAS) de l'impôt sur le revenu.

Les employeurs calculeront, retiendront et reverseront le prélèvement à la source de leurs salariés. Deux actions à conduire dès à présent leur permettront d'anticiper cette réforme importante.

1^{ère} action : mettre à jour les bases de données RH

Des informations précises sur les salariés sont indispensables pour que :

- l'employeur récupère le taux d'imposition personnel à appliquer à chaque agent ;
- les montants prélevés soient correctement rattachés au foyer fiscal de l'agent

Aussi, il est primordial que les employeurs fiabilisent d'ici juin 2018, les éléments d'identification attachés aux agents :

- **le NIR (le numéro INSEE appelé aussi numéro de sécurité sociale) ;**
- **l'état civil : nom de famille, nom d'usage, prénoms, date et lieu de naissance ;**
- **l'adresse du domicile de l'agent.**

Le NIR, notamment, constitue la pierre angulaire de l'identification des personnes. Si un agent n'en dispose pas, il est nécessaire de l'orienter vers une demande d'immatriculation.

1. Vérifier les informations présentes dans les logiciels de paye pour chaque agent
2. Identifier précisément chaque agent pour juin 2018

2^{ème} action : vérifier que votre logiciel de paye sera prêt

La DGFIP a pris contact avec les grands éditeurs du marché, afin de s'assurer qu'ils mettent bien à jour leurs logiciels de paye dans les délais. Elle organise des tests techniques avec tous les logiciels en liaison avec les éditeurs.

Ces tests en conditions réelles permettent de s'assurer que le dispositif est efficace techniquement et sera parfaitement opérationnel pour l'entrée dans la réforme au 1^{er} janvier 2019.

Si vous avez un éditeur de logiciel de paie, contactez-le afin de vous assurer qu'il participe – ou va participer très rapidement – aux tests en cours. Vous pouvez vérifier son inscription aux tests sur le site <https://www.economie.gouv.fr/prelevement-a-la-source>

Si vous êtes votre propre éditeur de logiciel, pour vous inscrire rendez-vous sur www.prelevementalasource.gouv.fr/phasetest – et signalez vous à la DDFiP


Vos contacts à la DDFiP de Meurthe-et-Moselle

Philippe GUILLOTIN
Emmanuelle DEFAUT
Chrystelle MONGAILLARD

03 83 17 98 50
03 83 17 98 69
03 83 17 98 52

philippe.guillotin@dgfip.finances.gouv.fr
emmanuelle.default@dgfip.finances.gouv.fr
chrystelle.mongillard@dgfip.finances.gouv.fr

Comment tester votre logiciel de paie

1	 <p>impots.gouv.fr un site de la direction générale des Finances publiques</p> <p>Accueil Particulier Professionnel Partenaire Collectivité International</p> <p>ou</p> <p>LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU</p>
2	 <p>PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE, PARTICIPEZ À LA PHASE TEST</p> <p><i>pourquoi une phase test ?</i> <i>pourquoi y participer ?</i> je participe ! <i>je télécharge le kit d'information</i></p>
3	<p><i>Utilisez-vous un éditeur de paie (logiciel) ?</i></p> <p><input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p> <p><input type="button" value="Suivant"/></p> <p><i>Quel est l'éditeur de votre logiciel ?</i></p> <p><input type="text" value="Sélectionnez votre logiciel"/></p>
3	<p><i>Vous déclarez via :</i></p> <p><input type="radio"/> la DSN</p> <p><input checked="" type="radio"/> le dispositif PASRAU</p> <p><input type="button" value="Suivant"/></p> <p>DSN : entreprises privées PASRAU : administrations...</p>
4	<p>COGESER COGILOG COOLPAIE CORAI COSOLUCE CREDAL SARL Crunt</p> <p>Cet éditeur participe aux tests</p> <p>Bonne nouvelle ! Votre éditeur de logiciel de paie participe déjà aux tests et vous n'avez aucune démarche particulière à faire.</p>
5	<p><i>Quel est l'éditeur de votre logiciel ?</i></p> <p><input type="text" value="DVLOG"/></p> <p>Cet éditeur ne participe pas encore aux tests</p> <p>Votre éditeur ne participe pas encore aux tests. Nous vous proposons de vous rapprocher de cet éditeur afin de voir avec lui comment y participer.</p>